



CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2026

NOMBRE DE MEMBRES	27
NOMBRE DE PRÉSENTS	16
POUVOIRS	6
NOMBRE D'ABSENTS	11
NOMBRE DE VOTANTS	22
QUORUM	14

L'an deux mille vingt-six, le 2 juillet à 10h00, le Conseil d'administration du centre de gestion de la Fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir (CDG28) dûment convoqué le 26 juin 2026 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand MASSOT.

Étaient présents :

- Benjamin BEYSSAC
- Sandrine CHAIGNEAU
- Marie-Pierre DAVID
- Benoît DELATOUCHE
- Jean-Luc DUCERF
- Christine FOUGEROL
- Jacky GAULLIER
- Florence GOUSSU
- Françoise HANOT
- Clément HAQUET
- Sylvie HONNEUR-BÛCHER
- Bertrand MASSOT
- Sandrine MONTBAILLY
- Marie-Laure RENVOIZÉ
- Caroline SIMOES
- Sabrina VIGNY

Pouvoirs :

- Alice BAUDET a donné pouvoir à Mme RENVOIZÉ
- Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU a donné pouvoir à M. DUCERF
- Corine LE ROUX a donné pouvoir à M. GAULLIER
- Jean-Michel PLAULT a donné pouvoir à M. DELATOUCHE
- Magalie ROBERT a donné pouvoir à M. MASSOT
- Max VAN DER STICHELE a donné pouvoir à M. BEYSSAC

Excusés :

- Loïc BOUR
- Evelyne LEFEBVRE
- Patrick PETIT
- Sandra RENDA
- Philippe RIVE

Secrétaire de séance :

- Sandrine MONTBAILLY

Assistaient également :

- Gabrielle BARRETT-JACQUET, Directrice générale,
- Oriana CAUQUIS, Directrice générale adjointe.

Délibération n° : **2026-D-54**

Objet : **Élection de la Commission d'appel d'offres**



CONSEIL D'ADMINISTRATION SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2026

Délibération n° : **2026-D-54**
Objet : **Élection de la Commission d'appel d'offres**

Exposé de Bertrand MASSOT, Président,

Le Président indique que l'article 37 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale précise que les contrats passés par le centre sont soumis aux dispositions du titre V du code des marchés publics.

Dans le cadre de procédures formalisées, la commission d'appel d'offres doit se réunir pour attribuer les marchés.

Dans le cadre du renouvellement des membres du conseil d'administration, il est nécessaire de procéder au renouvellement les membres de la commission d'appels d'offres.

Pour mémoire, le Président rappelle qu'en application de l'article L.1414-2 et L.1411-5 du CGCT, la commission d'appel d'offres est constituée, en plus du Président du centre, de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants. Le remplacement d'un titulaire se fait par le premier suppléant dans l'ordre de la liste.

À l'exception de son président, tous les membres titulaires ainsi que les membres suppléants de la commission d'appel d'offre sont élus par et parmi les membres du conseil d'administration.

L'élection des membres de la CAO se fait :

- à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- au scrutin de liste ; une liste doit comporter les noms des titulaires et des suppléants, en nombre égal, sans panachage ni vote préférentiel ;
- à bulletins secrets.

Précédemment, cette commission était composée, comme suit, en plus du Président :

Titulaires	Suppléants
Martine BOUILLARD	Jacques GUILLEMET
Hélène DENIEAULT	Max VAN DER STICHELE
Jean-Luc DUCERF	Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU
Benoît DELATOUCHE	François BELHOMME
Olivier MARCADON	Marie-Pierre DAVID

Le Président propose d'effectuer cette élection et invite les candidats à se faire connaître pour déposer une liste.

Une liste s'est déclarée comme suit :

Titulaires	Suppléants
Benoît DELATOUCHE	Christine FOUGEROL
Jean-Luc DUCERF	Max VAN DER STICHELE
Francoise HANOT	Marie-Pierre BENOIT MOUSSEAU
Sandrine MONTBAILLY	Caroline SIMOES
Sandrine CHAIGNEAU	Jean-Michel PLAULT

Résultats de l'élection :

Suffrages valablement exprimés : 22

Quotient électoral (nombre de exprimés/nombre de sièges à pourvoir) : 4.4

Nombre de suffrages obtenus par liste 1 = 22 voix

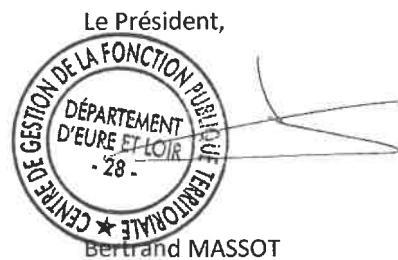
La liste déclarée a obtenu la totalité des voix soit la totalité des sièges.

Suite à cette élection, la composition de la Commission d'Appel d'Offres est donc la suivante :

- le Président du Centre de gestion est Président de droit
- les autres membres élus sont :

Titulaires	Suppléants
Benoît DELATOUCHE	Christine FOUGEROL
Jean-Luc DUCERF	Max VAN DER STICHELE
Francoise HANOT	Marie-Pierre DAVID
Sandrine MONTBAILLY	Caroline SIMOES
Sandrine CHAIGNEAU	Jean-Michel PLAULT

Le Président,



Bertrand MASSOT

Le Président certifie sous sa responsabilité
 le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de
 La transmission en préfecture le : **02/07/2026**
 La publication le : **02/07/2026**